

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Afrique

Appel financier

Le CICR a lancé, le 30 juin, un appel à plusieurs gouvernements et Sociétés nationales de la Croix-Rouge ainsi qu'à un certain nombre d'autres donateurs, dont la Communauté économique européenne, pour financer ses activités humanitaires en Afrique pendant le deuxième semestre de 1980. Le CICR se trouve engagé actuellement dans une douzaine de pays du continent africain et ses dépenses, pour la deuxième moitié de cette année, sont évaluées à 23,4 millions de francs suisses.

Mission du délégué général

Du 3 au 26 juin, le délégué général du CICR pour l'Afrique, M. Frank Schmidt, a effectué une mission qui l'a conduit successivement au Tchad, au Zaïre et en Angola.

Au *Tchad*, M. Schmidt a eu des entretiens avec les chefs des diverses tendances qui s'affrontent actuellement à N'Djaména; il a sollicité des garanties concernant la sécurité des délégués du CICR, condition absolue de la poursuite de l'action du CICR en faveur des victimes des combats dans la capitale. Ces garanties n'ont pas été obtenues.

Au *Zaïre*, le délégué général a eu des contacts au niveau gouvernemental; il a notamment rencontré le Commissaire d'Etat aux Affaires étrangères, avec lequel il a discuté, en particulier, du travail de protection du CICR dans les lieux de détention du pays.

Dès le 15 juin, M. Schmidt a séjourné en *Angola* pour y avoir une série d'entrevues avec les autorités sur l'action d'assistance que le CICR a entreprise avec la Croix-Rouge locale en faveur de 50 000 personnes déplacées, dans le sud du pays. M. Schmidt s'est rendu à Huambo, où se trouvent les délégués du CICR participant à ce programme, et il a assisté à une distribution de secours à Katchiungo (anciennement Bela

Vista). Le délégué général a en outre visité le centre orthopédique du CICR à Bomba Alta.

Afrique australe

Les activités des délégations du CICR en Afrique australe cessent peu à peu au Zimbabwe, en Zambie et au Botswana. Dans ces trois pays, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et des organisations sociales locales prennent la relève du CICR pour certains programmes encore en cours.

Zimbabwe

Au Zimbabwe, les mois de mai et juin ont été employés à la remise des dossiers à la Croix-Rouge locale et aux diverses organisations sociales, qui se chargent de continuer certaines activités encore nécessaires (des programmes alimentaires d'appoint, par exemple).

Une page s'est donc tournée pour le CICR. Son activité de protection et d'assistance en faveur des victimes a représenté pendant ces trois dernières années d'intenses efforts. La mission humanitaire du CICR a souvent été extrêmement difficile à accomplir et trois de ses collaborateurs l'ont d'ailleurs payé de leur vie. Aujourd'hui, alors que la paix est revenue au Zimbabwe, l'heure est aux bilans et le lecteur trouvera ici quelques données résumées lui permettant d'apprécier ce que fut l'action du CICR dans ce pays.

L'une des tâches essentielles du CICR en cas de conflit armé est d'assurer la protection des victimes civiles et militaires. Paradoxalement, c'est dans ce domaine prioritaire que le CICR estime qu'il n'a pas entièrement atteint ses objectifs, par rapport aux tâches d'assistance alimentaire et médicale qui constituent la seconde de ses activités principales.

Depuis 1959, le CICR a visité régulièrement deux fois par an les détenus arrêtés et condamnés pour motifs ou délits politiques. Aussi peut-on dire aujourd'hui que plusieurs dirigeants actuels du pays ont reçu la visite des délégués du CICR alors qu'ils se trouvaient en prison. Pendant les années de guerre, en revanche, le mandat du CICR s'est trouvé restreint à la visite des détenus administratifs. Ainsi, le CICR n'a jamais eu accès aux détenus condamnés en vertu de la loi martiale, ni aux combattants pris les armes à la main.

Toutefois, le CICR a développé dès 1977, en faveur des familles des détenus qu'il visitait, des programmes d'assistance qui ont atteint 60 000 francs suisses par an, et il a organisé le transport par bus des

familles rendant visite à un parent détenu. Environ 3 500 personnes se sont rendues dans les prisons chaque année, grâce à cette action dont le coût a atteint environ 25 000 francs suisses par an.

Autres tâches de protection, les activités de l'Agence, c'est-à-dire la recherche des personnes disparues, l'échange de messages familiaux, enfin, le regroupement des familles séparées par les événements, toutes rendues nécessaires par le manque de communications dû à la fermeture des frontières en cas de guerre, sont rapidement devenues l'une des tâches importantes de la délégation du CICR à Salisbury. Un fichier de plus de 10 000 noms de prisonniers et de disparus a été constitué; 722 dossiers de recherches ont été ouverts, dont la moitié environ a trouvé une réponse positive à ce jour. Relevons que les activités de l'Agence seront poursuivies par le CICR pendant plusieurs mois, avant d'être remises à la Croix-Rouge du Zimbabwe.

L'assistance alimentaire et médicale a été également très importante dès 1977, en raison des déplacements de populations civiles à cause des combats et par le fait que le CICR est resté l'unique organisation internationale opérant sur l'ensemble du pays pendant le conflit.

C'est ainsi que plus de 100 000 personnes habitant les zones rurales ont reçu pendant près de trois ans une assistance alimentaire mensuelle, dont le coût a varié entre 200 000 et 370 000 francs suisses, et consistant essentiellement en maïs, lait en poudre, haricots, sel et aliments protéinés, ainsi que d'autres secours (vêtements, tentes, couvertures, savon, etc.). Des programmes spéciaux ont été développés en faveur de plusieurs dizaines de milliers de personnes vulnérables (enfant en bas âge, mères allaitantes, écoliers, notamment) ainsi que pour les personnes souffrant de malnutrition.

Pendant la dernière phase du conflit, l'afflux de personnes fuyant les zones de combats pour se réfugier dans les villes, spécialement à Salisbury, a considérablement augmenté, rendant une action d'assistance et de relogement nécessaire. Dès 1978, le CICR a fourni à Seke, près de la capitale, des abris en bois et en briques séchées pour plus de 4 500 personnes déplacées.

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, les habitants de Seke sont progressivement retournés dans leurs villages. A la fin du mois d'avril 1980, le camp de Seke a été remis par le CICR au ministère du Travail et des Affaires sociales et au conseil municipal de Chitungwiza.

Sur le plan médical, la tâche du CICR a consisté à assurer l'approvisionnement des établissements hospitaliers et les soins à la population, en l'absence de toute infrastructure médicale locale. Deux équipes médicales mobiles du CICR ont ainsi prodigué des soins et fourni des

médicaments pour quelque 50 000 francs suisses par mois, dans plus de 75 cliniques et hôpitaux de missions dans l'ensemble du pays. Médecins et infirmières du CICR ont en outre mis sur pied des programmes de vaccination et d'éducation sanitaire, qui ont touché plus de 63 000 personnes.

Au début de 1980, le Front patriotique a en outre demandé l'assistance médicale du CICR dans les points de rassemblement, lors des opérations de retour des réfugiés venant des pays voisins. Cette tâche a été effectuée jusqu'au mois d'avril.

Enfin, il convient de mentionner la campagne d'information destinée à faire mieux connaître la Croix-Rouge, son emblème, son rôle, ses activités et ses principes. Lancée par le CICR à la suite de la mort de trois de ses collaborateurs à Nyamaropa, près d'Umtali, cette campagne a visé une audience aussi large que possible par des moyens de communication appropriés: du matériel promotionnel a été spécialement conçu, allant de la bande dessinée à l'objet usuel, présentant un message simple et facile à comprendre sur la Croix-Rouge et le CICR en particulier; des conférences ont été données et des séminaires organisés par les délégués dans tout le pays.

Pour accomplir toutes ces tâches, le CICR avait au Zimbabwe une délégation importante: 25 délégués et 180 employés locaux ont travaillé à Salisbury et dans cinq autres bureaux, à Bulawayo, Umtali, Gwelo, Fort Victoria et Chiredzi, avec des moyens logistiques comprenant trois avions et 25 véhicules (dont trois camions de 7 tonnes chacun).

Angola

Un vaste programme d'assistance alimentaire et médicale, en faveur de 50 000 personnes déplacées se trouvant au sud de l'Angola, a commencé en mai dans la province de Huambo. Le CICR, avec l'étroite coopération de la « Croix-Rouge de l'Angola », a déjà procédé à des distributions de maïs, notamment à Katchiungo, où cinq tonnes de céréales ont été remises, au début du mois de juin, en faveur de 1 700 civils souffrant de malnutrition.

D'importantes quantités de vivres ont été envoyées en Angola par voie maritime, en provenance de la Communauté économique européenne (CEE): 600 tonnes de maïs, 80 tonnes de lait en poudre et 30 tonnes de butteroil. Dans l'intervalle, une centaine de tonnes de maïs a été transportée par avion depuis le Botswana, pour permettre le démarrage des distributions.

Le budget de base de l'action se monte à 7,5 millions de francs suisses. Il est prévu que les programmes d'assistance soient progressivement étendus à des bénéficiaires d'autres régions. Cependant, les délégués du CICR — au nombre d'une dizaine — et ceux de la Croix-Rouge locale rencontrent des difficultés dans l'accomplissement de leur travail, notamment en raison du manque de sécurité et des problèmes logistiques. C'est ainsi qu'une nouvelle distribution de secours, prévue à Katchiungo pour la deuxième quinzaine de juin, a dû être reportée, les conditions prévalant sur place ne permettant pas d'assurer la sécurité du personnel de la Croix-Rouge.

Par ailleurs, le centre orthopédique de Bomba Alta, financé et géré par le CICR, poursuit son activité. Treize employés ont été recrutés localement et ont commencé leur formation spécialisée dans la fabrication de prothèses et la physiothérapie pour amputés.

Namibie

Le 3 juin, M. Roger Santschy, chef de la délégation du CICR à Prétoria, accompagné d'un délégué-visiteur et d'un délégué-médecin, ont visité, selon les modalités habituelles du CICR, la prison de Mariental, où ils ont vu les 118 détenus, hommes et femmes, qui s'y trouvaient.

Zambie

Au mois de juin, les délégués du CICR en Zambie ont procédé à des distributions de secours dans les camps de réfugiés namibiens. Au total, 12 tonnes de lait en poudre, une tonne de nourriture pour enfants, 5 tonnes de savon, 1,5 tonne de couvertures, des insecticides, etc. ont été remis soit directement dans les camps, soit par l'intermédiaire de la SWAPO et de la Croix-Rouge zambienne.

Malawi

Le délégué régional du CICR pour l'Afrique, M. Urs Jenny, a fait, du 10 au 17 juin, une mission au Malawi, où, après plus de deux ans, il s'agissait de reprendre contact avec les autorités et la Croix-Rouge nationale. Auprès de chacun de ses interlocuteurs, le délégué du CICR a évoqué les problèmes inhérents à la mission humanitaire du CICR, que ce soit en relation avec les tâches de protection et d'assistance ou dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire. Ce séjour au Malawi a également permis au délégué régional de présenter

un bilan des activités du CICR en faveur des victimes du conflit rhodésien pendant les années précédentes.

Zaïre

Après les visites qu'ils ont faites précédemment dans des lieux de détention civils et militaires, les délégués du CICR ont eu accès pour la première fois à un lieu de détention zaïrois dépendant de la police de sécurité de l'Etat. La visite a eu lieu le 1^{er} mai à Kinshasa et a permis aux délégués de voir sans témoin une centaine de détenus. Des secours ont été remis dans ce lieu de détention.

Tchad

Au Tchad, le travail du CICR a été sérieusement entravé au cours des mois de mai et juin, en raison des combats intermittents et du manque croissant de sécurité.

Malgré de nombreuses démarches de la délégation auprès des diverses tendances opposées et la visite du délégué général en juin, la situation sur le terrain ne s'est pas améliorée et la persistance des combats a amené le CICR à replier, à fin juin, ses délégués sur Kousseri, ville située sur la rive camerounaise du Chari. Depuis lors, ils se rendent à N'Djamena lorsque les conditions le permettent, afin de poursuivre leurs tâches: visites aux prisonniers, distribution de secours et de médicaments, recherche des personnes disparues et échange de messages familiaux.

La délégation du CICR dans la zone tenue par les forces armées du Nord (FAN) a été à plusieurs reprises l'objet de tirs, ce qui a finalement entraîné son repli sur Kousseri, en date du 24 mai. Depuis lors, des médicaments sont toujours envoyés au centre médical de la zone, où travaillent une cinquantaine de Tchadiens. Les activités de l'Agence de Recherches se poursuivent également.

Quant aux délégués en zone des Forces armées populaires (FAP), ils ont également dû se replier sur Kousseri, plusieurs éclats d'obus ayant atteint la délégation en juin. Ils reviennent toutefois chaque jour dans la ville de N'Djamena, où les activités se poursuivent: fourniture de médicaments, distribution de secours à la population civile, enquêtes sur les disparus, etc. En mai, 80 tonnes de blé, fournies essentiellement par le Fond européen de Développement (FED) ont été distribuées à N'Djaména et dans une vingtaine de villages des environs.

Amérique latine

Mission du délégué général

Le délégué général du CICR pour l'Amérique latine, M. André Pasquier, a effectué, du 16 mai au 9 juin, une mission qui l'a conduit successivement aux Bahamas, en Colombie, en Haïti et à Cuba.

Aux *Bahamas*, où il a séjourné du 16 au 18 mai, M. Pasquier a assisté au Séminaire biennal de la Croix-Rouge nationale. Il y a présenté deux exposés, l'un portant sur le droit international humanitaire et l'autre sur le rôle du CICR dans les conflits armés internationaux et internes. Cette visite a permis au délégué général d'établir des liens plus étroits avec la Croix-Rouge et le gouvernement des Bahamas; ce dernier a d'ailleurs récemment ratifié les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949.

En *Colombie*, M. Pasquier, accompagné de M. A. Kobel, délégué régional, a eu plusieurs entretiens avec les autorités, en particulier avec les ministres des Affaires étrangères et de la Défense. Les conversations ont porté principalement sur les activités de protection du CICR dans les lieux de détention civils et militaires du pays. Le délégué général a également rencontré les dirigeants de la Société nationale, avec laquelle une collaboration étroite s'est développée.

Un accord de siège a été signé, le 19 mai, avec le Gouvernement colombien, établissant à Bogota une délégation régionale du CICR pour les pays andins, la Guyane et le Surinam. La Croix-Rouge colombienne a mis un bureau à disposition du délégué régional.

A *Haïti*, du 25 mai au 3 juin, M. Pasquier a participé en tant qu'observateur à la première Réunion des Présidents et délégués des Sociétés nationales des Caraïbes, organisée par la Croix-Rouge haïtienne sous les auspices de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Cette réunion avait pour objet de discuter les moyens et méthodes utilisés pour la mise en application du plan quinquennal des Sociétés nationales, élaboré lors de la XI^e Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge (Rio de Janeiro, juin 1979). Outre la Société nationale invitante, huit autres Sociétés de la Croix-Rouge ont participé à cette réunion, de même que des observateurs des Croix-Rouges de Colombie, des Etats-Unis et d'Espagne. Plusieurs résolutions ont été adoptées par la réunion, dont l'une vise à promouvoir la diffusion du droit international humanitaire dans la région.

Enfin, la dernière étape du voyage a conduit M. Pasquier à *Cuba*, où il a été rejoint par le délégué régional pour les pays andins, M. Kobel. Plusieurs entretiens ont eu lieu avec les dirigeants de la Société nationale. En outre, MM. Pasquier et Kobel ont rencontré le vice-ministre de la Santé et des représentants du ministre des Affaires étrangères, avec lesquels ils ont fait un tour d'horizon des activités du CICR en Amérique latine.

Salvador

Pour faire face à l'aggravation de la situation au Salvador, le CICR a dès le mois de juin, renforcé son dispositif sur place. Cinq délégués, dont un médecin et une spécialiste de l'Agence centrale de Recherches, ont été envoyés dans la capitale.

En étroite collaboration avec la Société nationale, des mesures ont également été prises en prévision d'une action d'assistance. Le CICR dispose actuellement sur place de stocks de vivres et de matériel médical.

Par ailleurs, une évaluation de la situation des personnes déplacées en raison des événements a été faite dans plusieurs provinces par un délégué du CICR et un membre de la Société nationale.

Dans le domaine de la protection, un délégué et un médecin ont effectué du 24 juin au 10 juillet, plusieurs visites dans les lieux de détention de la capitale et du reste du pays. Ils ont vu au total une trentaine de personnes détenues en raison des événements.

Enfin, suite à la grève, lancée en mai par le personnel des hôpitaux civils, le chef de la délégation du CICR au Salvador a eu plusieurs entretiens avec le comité des médecins, ainsi qu'avec les responsables du ministère de la Santé.

Nicaragua

En mai et juin, les délégués du CICR au Nicaragua ont effectué des visites dans 17 lieux de détention et six hôpitaux de l'ensemble du pays. Au total, ils ont vu quelque 3 900 prisonniers de guerre et personnes détenues pour des motifs de sécurité.

Relevons que, depuis la fin de la guerre civile, le CICR poursuit ses visites régulièrement dans l'ensemble des lieux de détention du pays, selon les modalités traditionnelles (entretiens sans témoin, accès à tous les locaux pénitentiaires, liberté de mouvement à l'intérieur des prisons, etc.).

Visites de lieux de détention

En mai et juin, les délégués du CICR en Amérique latine ont effectué plusieurs séries de visites de lieux de détention. Ces visites sont faites par des équipes de délégués, accompagnées en général d'un médecin du CICR; des entretiens sans témoin ont lieu avec les détenus choisis par les délégués ou ayant demandé à parler à ceux-ci.

En *Argentine*, huit lieux de détention ont été visités entre le 21 avril et le 10 mai, avec 492 détenus; en juin, les délégués se sont rendus à la prison de la Plata, où ils ont vu au total 663 détenus.

Au *Chili*, une série de visites a commencé le 25 juin. Au 3 juillet, neuf lieux de détention, où se trouvaient 122 détenus, avaient déjà reçu la visite du CICR.

Au *Paraguay*, le délégué régional du CICR a visité cinq lieux de détention, dans lesquels il a rencontré sept détenus pour motifs politiques.

En *Uruguay*, les visites, commencées à fin janvier 1980, se sont poursuivies en mai. Entre le 22 avril et le 16 mai, une équipe de trois délégués et un médecin s'est rendue dans dix lieux de détention, où se trouvaient au total 235 détenus pour raisons de sécurité. En outre, le CICR a reçu l'accord des autorités pour effectuer une nouvelle visite à la prison « EMR N° 1 », connue également sous le nom de « La Libertad ». Cette visite a eu lieu le 8 juillet et a permis aux délégués d'avoir, avec 40 détenus, tous choisis par le CICR, des entretiens sans témoin, ainsi que de visiter la totalité des installations pénitentiaires. Au total, la série de visites des lieux de détention uruguayens a porté sur 17 lieux et les délégués du CICR ont eu des entretiens sans témoin avec 1428 détenus.

Asie

Assistance aux populations du Kampuchéa

Les 26 et 27 mai s'est tenue à Genève la Réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen, convoquée par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim. A l'occasion de cette réunion, à laquelle 62 pays ont participé, le CICR et l'UNICEF,

invités en qualité d'observateurs, ont fait une déclaration conjointe, dans laquelle ils ont exposé la ligne de conduite des deux institutions pour l'action en faveur de la population cambodgienne, tant à l'intérieur de la République populaire du Kampuchéa que dans la région frontrière de la Thaïlande. Cette déclaration commune est la suivante :

« Dès l'automne 1979, le CICR et l'UNICEF ont conduit une importante opération de secours en faveur du peuple cambodgien, cela en collaboration avec la FAO et le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Beaucoup a déjà été accompli, davantage reste encore à faire, à condition que la situation n'empire pas une nouvelle fois dans les mois à venir. Mais les partenaires dans cette opération ne seront pas à même d'atteindre leurs objectifs si, d'une part, la communauté internationale n'est pas décidée à les soutenir activement, par des contributions financières et matérielles adaptées à l'immensité de la tâche, et si, d'autre part, les autorités des pays concernés ne leur fournissent pas les garanties indispensables à l'exécution d'une opération répondant vraiment et pleinement aux besoins des populations touchées.

La politique — à court et à moyen terme — du CICR et de l'UNICEF a toujours été et reste d'assurer l'approvisionnement, l'acheminement et la distribution des quantités indispensables de secours, en particulier des vivres et des médicaments, si l'on veut éviter la famine et maîtriser les problèmes de santé les plus urgents à l'intérieur du Kampuchéa. Cette politique vise à encourager les Cambodgiens à rester ou à retourner chez eux plutôt qu'à s'établir le long de la frontière thaïe. Le besoin impératif de fournir des quantités suffisantes de semences de riz, qui puissent être plantées à temps, y est étroitement lié. Bien que la plus grande part de l'assistance entre au Kampuchéa par les ports du pays, la distribution des secours serait grandement facilitée si toutes les parties concernées pouvaient se mettre d'accord sur des points d'entrée additionnels dans l'est et l'ouest du pays. Des arrangements ont été trouvés pour permettre l'acheminement des secours dans les provinces orientales, via des ports vietnamiens.

Au cas où cette politique devrait échouer et si les mesures nécessaires pour améliorer l'acheminement et la distribution des secours ne pouvaient être mises en œuvre, le risque de voir un afflux massif de Khmers le long de la frontière ou à l'intérieur de la Thaïlande serait très grand.

En ce qui concerne les responsabilités du programme conjoint CICR/UNICEF dans la région de la frontière, il faut souligner que si l'aide médicale aux blessés tant civils que militaires est l'une des bases du droit humanitaire, il est en revanche essentiel que, dans cette situation, les civils, plus particulièrement les femmes et les enfants, soient séparés

des combattants, car eux seuls ont droit aux secours alimentaires et autres aides non médicales.

En résumé, si les conditions d'une action efficace ne sont pas réunies, une part importante de la population khmère affrontera à nouveau un sérieux risque de famine. Ces conditions sont :

— Premièrement, il est indispensable que la communauté internationale soutienne plus substantiellement l'action en cours et qu'elle fournisse également des moyens de transport permettant d'améliorer dans un proche avenir le système des distributions à l'intérieur du Kampuchéa ;

— Deuxièmement, l'action conjointe doit être sûre que les secours seront équitablement distribués à l'ensemble de la population civile dans le besoin.

En l'absence d'une telle assurance, on ne peut pas s'attendre à ce que les organisations responsables se voient confier les ressources suffisantes, ni qu'elles poursuivent, dans ces circonstances, leur action humanitaire. C'est pourquoi elles ont besoin de l'appui indispensable de tous ceux que cela concerne pour leur permettre d'atteindre les objectifs rappelés ci-dessus ».

En outre, au cours de la journée du 27 mai, le Président du CICR a pris la parole ; après avoir rappelé les principes et règles du droit international humanitaire — notamment les Conventions de Genève de 1949 — il a remercié les participants du soutien financier annoncé lors de ces deux jours pour la poursuite de l'action, et a conclu en ces termes : « Le CICR est prêt à continuer cette action, si celle-ci s'accomplit dans le respect des principes humanitaires fondamentaux et si les difficiles problèmes auxquels il doit faire face peuvent être surmontés, ce qui n'est pas encore acquis. C'est pourquoi le CICR espère pouvoir compter sur l'appui de la communauté internationale et sur la coopération de toutes les parties intéressées ».

Kampuchéa

Au Kampuchéa, le programme conjoint CICR/UNICEF, mené avec l'appui du PAM, a mis l'accent, pendant les mois de mai et juin, sur la fourniture de semences de riz avant la saison des pluies. Des vols quotidiens ont eu lieu entre Bangkok et Phnom Penh et des transports par bateau, à destination de Kompong Som essentiellement, ont permis d'acheminer au total pendant cette période 28 000 tonnes de semences, alors que 22 000 autres tonnes étaient distribuées à la frontière khmérothaïe en faveur des populations de l'ouest du Kampuchéa.

L'ensemencement des rizières semble avoir été fait de manière satisfaisante. On peut donc espérer que les récoltes de la fin de l'année permettront à la population du Kampuchéa, sinon de subvenir à une partie de ses besoins alimentaires, au moins d'éviter une famine qui aurait des répercussions catastrophiques sur le plan démographique.

En ce qui concerne la distribution des vivres, en revanche, la situation s'est révélée moins bonne: d'une part, pour des raisons de sécurité, les délégués du CICR et de l'UNICEF n'ont pas été autorisés à accompagner tous les convois, comme ils l'auraient souhaité; d'autre part, des difficultés administratives et logistiques ont mis un frein à l'écoulement des stocks et aux distributions, tant à Phnom Penh qu'en province.

Cette situation n'a pas été sans préoccuper la mission conjointe. A cet égard, signalons qu'à la fin du mois de mai, les dirigeants du CICR, de l'UNICEF et du PAM ont abordé ces problèmes avec les autorités du Kampuchéa et demandé dans un aide-mémoire que des améliorations soient apportées sans délai, pour permettre à l'action de se dérouler normalement, de sorte que les secours atteignent les personnes qui en ont besoin.

Dans le domaine médical, le CICR a poursuivi ces dernières semaines son programme de rééquipement des dispensaires et hôpitaux du pays, par la fourniture de matériel et de médicaments d'urgence (160 tonnes fournies pour le seul mois de mai). En outre, un programme d'assistance alimentaire d'appoint, consistant en lait et biscuits protéinés, a été introduit dans les établissements hospitaliers et les orphelinats, pour les personnes atteintes de malnutrition. Les quatre équipes médicales du CICR procèdent aux distributions des rations lors de leurs tournées, au cours desquelles elles instruisent également le personnel infirmier sur l'utilisation du matériel médical fourni par la communauté internationale.

Thaïlande

En Thaïlande, la situation le long de la frontière, extrêmement fluctuante et tendue en mai, s'est détériorée à partir du 22 juin. De violents combats ont eu pour conséquence la fuite de milliers de Cambodgiens hors des camps où ils avaient trouvé refuge, alors qu'une partie de la population de villages thaïs environnants, prise de panique, en faisait autant. Les équipes de délégués et le personnel médical du CICR ont sillonné la région frontière pendant plusieurs jours, lorsque les conditions de sécurité le permettaient, pour évacuer les blessés et rechercher les réfugiés en fuite, afin de les regrouper et de leur venir en aide. En raison de la pour-

suite des affrontements, les distributions dans les camps, en faveur des Cambodgiens venant du Kampuchéa pour s'approvisionner à la frontière, n'ont plus pu avoir lieu de manière régulière.

Par ailleurs, les délégués du CICR ont continué de se préoccuper de la protection des personnes détenues et de certains groupes vulnérables dans les camps.

Face à la précarité de la situation, le Président du CICR a envoyé, le 25 juin, un message aux autorités thaïes, dans lequel il a exprimé le souci du CICR au sujet de la protection des victimes et demandé l'évacuation des civils des zones de combat. Le CICR a en outre informé les gouvernements de Phnom Penh et d'Hanoï de l'action entreprise. Depuis cette date, la situation sur le terrain est restée très confuse. La poursuite des hostilités à la frontière rend la tâche des organisations humanitaires très difficile et dangereuse.

République populaire de Chine

Sur l'invitation de la Croix-Rouge chinoise, une mission conjointe de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et de l'Agence centrale de Recherches du CICR a séjourné, du 15 au 24 juin, en République populaire de Chine. La Ligue était représentée par M. Patrick Vice, délégué régional pour Hong Kong et Macao, et l'ACR, par M^{me} Florence Vondra, chef du service asiatique. Cette mission, qui s'est déroulée dans le cadre de l'action conjointe en faveur des réfugiés du Viet Nam, avait pour but, d'une part, de se rendre compte sur place de l'action entreprise par la Société nationale chinoise dans le domaine médical et, d'autre part, de discuter les problèmes relatifs au travail de recherches.

A Pékin, où elle est restée du 15 au 19 juin, M^{me} Vondra a eu des entretiens avec les dirigeants de la Société nationale, notamment avec M^{mes} Yung Chun et Wang Yi, vice-présidentes. A Canton et dans la province de Kwantung, M^{me} Vondra et M. Vice ont été reçus par M. Wu Feng, vice-président du Comité provincial de la Croix-Rouge et directeur de l'Office d'accueil et de réinstallation des réfugiés. M^{me} Vondra et M. Vice ont en outre rencontré plusieurs autres interlocuteurs de la Croix-Rouge et des autorités.

Les délégués de la Ligue et du CICR ont visité deux fermes d'Etat et un centre d'accueil où se trouvaient des réfugiés. En outre, ils se sont rendus dans l'Hôpital de la Croix-Rouge de Canton, pour lequel la Croix-Rouge internationale a fourni des équipements médicaux, dans le cadre du programme d'action régional en faveur des réfugiés indo-chinois. Sur le plan Agence, les discussions ont permis de dégager les

lignes directrices de la collaboration entre le service de recherches de la Société nationale et l'ACR à Genève.

Afghanistan

En date du 16 juin, M. G. Fontana, délégué du CICR à Kaboul, a été appelé à Genève pour une série de consultations relatives à la poursuite de l'action du CICR en Afghanistan.

Rappelons qu'une mission du CICR avait été envoyée dans ce pays en janvier dernier. Suite à des entretiens qu'elle avait eu avec les plus hautes autorités de la République démocratique d'Afghanistan, le CICR avait reçu des assurances quant à la possibilité de déployer ses activités traditionnelles de protection et d'assistance en faveur des victimes, ainsi que de recherche de disparus.

Depuis lors, les délégués du CICR sur place ont été en mesure de visiter de deux reprises la prison de Pouli Charkhi, près de la capitale. Parallèlement, quelque 2,5 tonnes de matériel médical d'urgence ont été distribuées par le CICR à divers hôpitaux de Kaboul.

Les récents développements survenus en Afghanistan et certaines difficultés rencontrées par le CICR dans sa mission humanitaire ont rendu nécessaires des consultations avec son délégué. Le CICR a entrepris de nouvelles démarches auprès des autorités et a proposé l'envoi rapide d'une mission de haut niveau à Kaboul pour discuter les problèmes en suspens.

Malaisie

Le délégué régional du CICR pour l'Asie du Sud-Est, M. R. Duc, accompagné d'un délégué de Genève, a visité, du 23 au 28 juin, dans deux prisons de Malaisie, plus de 700 personnes détenues en vertu de l'« Internal Security Act ».

Iran

Lors d'une cérémonie qui s'est déroulée, le 6 mai, à l'aéroport de Zurich-Kloten, les dépouilles mortelles de militaires américains, tués à Tabas (Iran), ont été remises aux autorités des Etats-Unis par l'intermédiaire du CICR et du Gouvernement suisse.

Le 14 juin, un délégué du CICR s'est rendu à Sanandadj, capitale du Kurdistan, pour une mission d'évaluation. En compagnie d'un représentant de la Société nationale iranienne, le délégué a réuni un certain nombre d'informations sur les besoins constatés dans la ville, notam-

ment dans le domaine médical. Cependant, pour des raisons de sécurité, il n'a pas été possible de sortir de Sanandadj et le délégué a regagné Téhéran le 17 juin.

Les visites de lieux de détention se sont poursuivies en juin. Les délégués du CICR se sont rendus à Tabriz, Kermanshah, Isfahan, Mashad et Shiraz. La série de visites doit se poursuivre en juillet.

Moyen-Orient

Israël et territoires occupés

Le CICR, présent depuis 1967 en Israël et territoires occupés, maintient une quinzaine de délégués dans ses bureaux de Tel-Aviv, Jerusalem et Gaza, dont les tâches visent, en vertu des Conventions de Genève de 1949, à assurer protection et assistance à la population civile arabe des territoires occupés (Cisjordanie, Golan, bande de Gaza).

Parmi les activités prioritaires du CICR figure la visite des détenus civils arabes. Les délégués du CICR visitent régulièrement les prisons — en mai, ils se sont rendus dans six lieux de détention — et, depuis décembre 1978, ils ont également accès aux détenus sous interrogatoire dans les 14 jours suivant l'arrestation. A titre d'exemple, 280 visites de ce type ont été effectuées au mois de mai. Sur le plan de l'assistance, relevons que le CICR fournit des colis standard aux détenus n'en recevant pas de leurs familles, de même qu'il organise les transports par bus des familles vers les prisons pour les visites aux détenus.

Événements de Cisjordanie

Suite aux événements survenus dans le territoire occupé de Cisjordanie, en mai, le CICR a fait part aux autorités israéliennes de sa vive préoccupation quant aux conséquences humanitaires touchant la population civile. En effet, en plus d'expulsions et de destructions de maisons, le couvre-feu avait été décrété dans certaines bourgades et avait occasionné une situation difficile sur le plan de l'approvisionnement; en outre, des mesures de sécurité très strictes avaient été prises par les forces armées israéliennes.

Les délégués du CICR se sont rendus à plusieurs reprises, à partir du 7 mai, dans les endroits soumis au couvre-feu (Anabta, Hébron, ainsi que le camp palestinien de Deheishé, près de Bethléhem). Une tension

très grande régnait encore sur place et les démarches du CICR ont porté, en vertu des Conventions de Genève de 1949, sur la protection de la population civile, notamment en vue d'éviter des mesures de punition collective.

Transferts

Au cours des mois de mai et juin, six opérations de transfert de personnes ont été organisées sous les auspices du CICR, entre Israël ou les territoires occupés et les pays arabes voisins. Lors de trois d'entre elles, huit détenus, libérés par les autorités israéliennes, ont regagné leurs pays respectifs (Liban, République arabe d'Égypte); une opération de regroupement de familles a permis à trois membres d'une même famille de rejoindre leurs proches sur le Golan occupé, alors qu'une personne venant du territoire occupé a traversé en direction de Damas pour retrouver sa parenté syrienne. Enfin, les maires de Ramallah et Naplouse, blessés lors de deux attentats, ont été transportés à l'hôpital d'Amman pour y recevoir les soins que nécessitait leur état.

Liban

Au Liban, suite aux combats de février dans le nord du pays, une commission gouvernementale a été chargée de la reconstruction et de la remise en état des services publics. Le CICR participe aux travaux de cette commission, notamment dans le domaine de l'assistance médicale. C'est ainsi que le 6 mai, un médecin et une infirmière du CICR ont accompagné l'équipe du ministère de la Santé qui se rendait à Knat pour y donner des consultations ambulatoires.

En juin, des combats se sont déroulés au sud du Liban, à Saïda, faisant de nombreux blessés. Les délégués du CICR, assistés de secouristes de la Croix-Rouge libanaise, ont évacué une vingtaine de blessés vers les hôpitaux de la ville. Le cessez-le-feu étant très précaire, ces opérations se sont révélées très périlleuses. D'ailleurs, deux secouristes de la Société nationale ont été blessés, alors que leur ambulance était atteinte par des tirs.